

Séance ordinaire du 10 avril 2026

L'an 2026, le 10 avril à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis à la Coupole de Saint-Loubès (Salle Jaune), sous la présidence de Hubert LAPORTE.

PRESENTS :

MM Henri PUYAU-PUYALET, Frédéric DUPIC, Hubert LAPORTE, Antoine DE TOURNEMIRE, Pierre COTSAS, Pierre SÉRÉ-PEYRIGAIN, Sébastien CANTERO, Luc DUTRUCH, Marc ARLABOSSE, Jean-Paul ESCORIHUELA, Sébastien FAURIAT, Serge FERNANDES, Paul MARROC, Sébastien ROUX, Pascal COURTAZELLES, Claude PULCRANO, Olivier LAFEUILLADE, Mmes Julie TOURNÉ, Nathalie CHANSARD, Corinne JEAN-THÉODORE, Sylvie AYAYI, Christine GALLOT MAUREL, Johanna JAVELLE, Laëtitia DA COSTA, Marie-Geneviève ORNON, Sandrine VAN DE MOSSELAER

EXCUSES :

Madame Corinne CANUDO ayant donné pouvoir à Monsieur Hubert LAPORTE
Madame Fabienne FITAL ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien FAURIAT
Madame Julie LAMBERT-PARRET ayant donné pouvoir à Madame Johanna JAVELLA

ABSENTS :

Monsieur François SPAGNOL

Secrétaire de séance : Luc DUTRUCH

Date de convocation : 01/04/2026

Nombre de Conseillers : 30

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Monsieur Olivier LAFEUILLADE a quitté la séance lors du vote du 6^{ème} conseiller délégué

D.2026-04-03 : Election des vice-présidents et conseillers délégués

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT,

Les vice-présidents sont élus par le conseil communautaire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du bureau et en l'occurrence des vice-présidents au scrutin uninominal et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé dans ce cadre-là et selon ces modalités au scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote.

Les vice-présidents sont généralement chargés d'un domaine de compétence.

Sous la présidence du Président nouvellement élu, le Conseil Communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-présidents et des conseillers délégués.

Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents et conseillers annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

PROCLAME

Madame GALLOT MAUREL Christine, conseillère communautaire, élue 1^{ère} Vice-Présidente (27 voix) et la déclare installée ;

Monsieur Antoine DE TOURNEMIRE, conseiller communautaire, élu 2^{ème} Vice-Président (28 voix) et le déclare installé ;

Monsieur Pierre COTSAS, conseiller communautaire, élu 3^{ème} Vice-Président (29 voix) et le déclare installé ;

Monsieur Pierre SÉRÉ-PEYRIGAIN, conseiller Communautaire, élu 4^{ème} Vice-Président (29 voix) et le déclare installé ;

Monsieur Henri PUYAU-PUYALET, conseiller Communautaire, élu 5^{ème} Vice-Président (29 voix) et le déclare installé ;

Monsieur Luc DUTRUCH, conseiller communautaire, élu 6^{ème} Vice-Président (29 voix) et le déclare installé ;

Monsieur Claude PULCRANO, conseiller communautaire, élu 7^{ème} Vice-Président (20 voix) et le déclare installé ;

Monsieur Paul MARROC, conseiller communautaire, élu 1^{er} Conseiller délégué (28 voix) et le déclare installé ;

Madame Laëtitia DA COSTA, conseillère communautaire, élue 2^{ème} conseillère déléguée (28 voix) et la déclare installée ;


Monsieur Jean Paul ESCORIHUELA, conseiller communautaire, élu 3^{ème} conseiller délégué (18 voix) et le déclare installé ;


Madame Sandrine VAN DE MOSSELAER, conseillère communautaire, élue 4^{ème} conseillère déléguée (27 voix) et la déclare installée ;

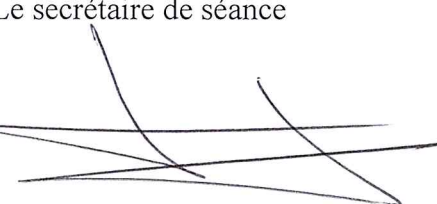
Madame Corinne CANUDO, conseillère communautaire, élue 5^{ème} conseillère déléguée (25 voix) et la déclare installée ;

Madame Corinne JEAN-THÉODORE, conseillère communautaire, élue 2^{ème} conseillère déléguée (23 voix) et la déclare installée ;

Fait à Saint-Loubès, le 10 avril 2026

Le Président

Hubert LAPORTE



Le secrétaire de séance

Luc DUTRUCH

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr